

**DOCUMENT UNIQUE
D'EVALUATION DES RISQUES
PROFESSIONNELS**

Commune de Mazan

PROJET



Le Maire

Date :

M. Louis BONNET

PRESNTATION DE LA COLLECTIVITE

ACTIVITE

La commune de MAZAN est une collectivité territoriale qui, dans le cadre de ses missions de service public, dispose des pôles suivants :

- Un service administratif
 - Accueil mairie
 - Ressources Humaines
 - Affaires générales
 - Finances Comptabilité Marchés Publics
 - Urbanisme,
 - Population
 - Communication
 - Evènementiel
- Un service culturel
 - Bibliothèque
 - Salle de spectacle de la Boiserie
- Un service affaires scolaires périscolaires
 - ATSEM, Périscolaire
- Un service entretien des locaux
- Un service technique
 - Espaces verts
 - Propreté urbaine
 - Voirie,
 - Bâtiments,
 - Les ateliers des services techniques
- Un service de police municipale

EFFECTIF

La collectivité compte 63 agents (données RSU 2021)

49 titulaires

9 contractuels permanents

5 non permanents

Elle recrute ponctuellement des saisonniers ou de nouveaux agents.

PARTICULARITES

La confection des repas servis en restauration scolaire est assurée par une association qui intervient dans les locaux du groupe scolaire.

LE DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Ce document s'inscrit dans l'application du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs mais également de l'obligation générale de sécurité de l'employeur (article L4121-2 du code du travail). En effet, l'employeur doit mener cette évaluation et conduire toutes les mesures nécessaires de réduction ou de suppression des risques.

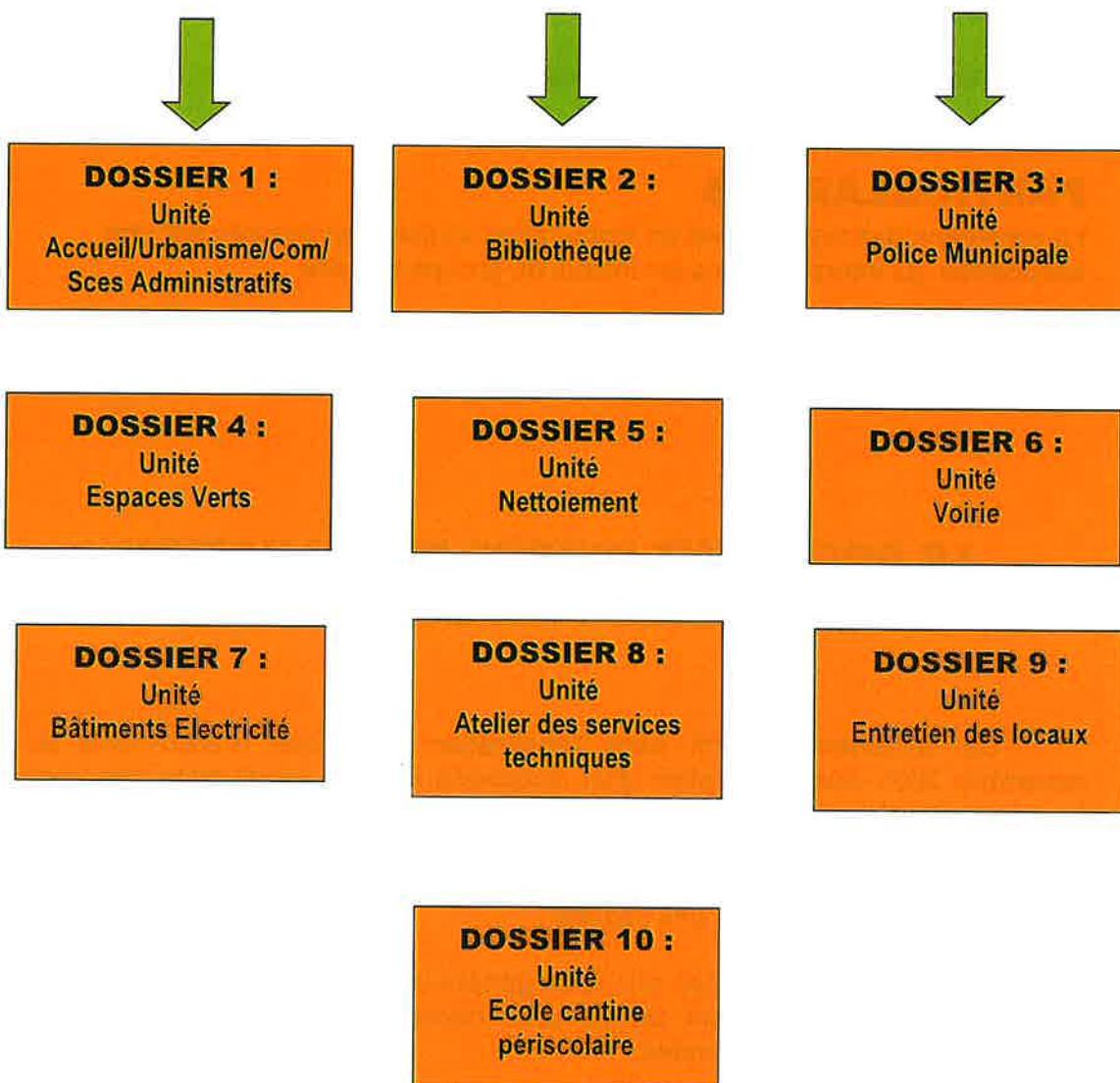
Figurant au nombre des principes généraux de prévention, l'évaluation des risques constitue un élément clé de cette démarche et permet de choisir des actions de prévention appropriées.

La démarche est la suivante :

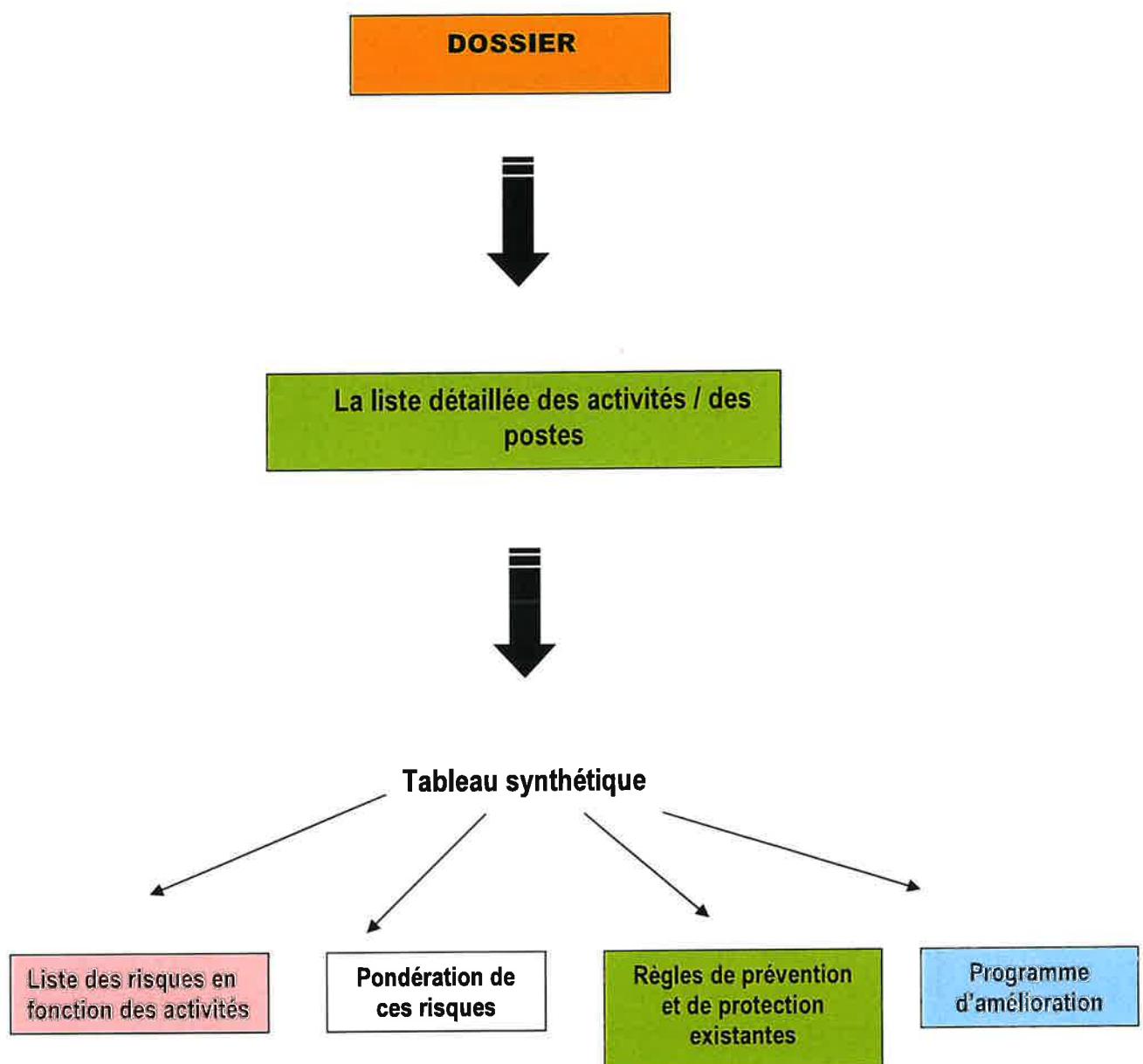
- 1- Définir les unités de travail
- 2- Définir les activités liées à ces unités de travail
- 3- Définir les risques liés à ces activités
- 4- Etablir une pondération de ces risques : gravité – fréquence – maîtrise
- 5- Lister les règles de prévention et de protection existantes
- 6- Déterminer un programme d'amélioration et des actions à mener

Ce document unique s'articule de la façon suivante :

La collectivité a été découpée en 10 unités de travail, chacune d'elles rassemblant des agents exposés sensiblement aux mêmes risques.



Pour chaque dossier :



SYSTEME DE PONDERATION

L'objet de cette partie est d'évaluer les risques rencontrés par les agents de manière qualitative et quantitative. Chaque activité sera évaluée de manière la plus objective possible pour garantir la pertinence des résultats.

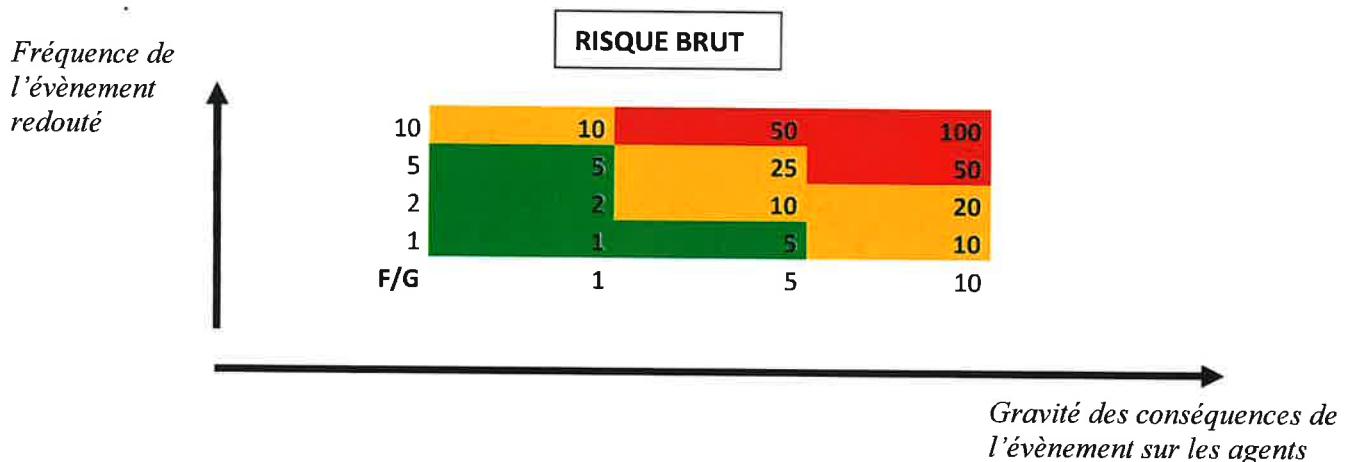
On apprécie les risques à l'aide de trois indicateurs : **fréquence et gravité et la maîtrise**

- La fréquence d'apparition de l'évènement redouté (fréquence estimée ou mesurée), cotée 1, 2, 5, ou 10
- La gravité des conséquences les plus probable de cet évènement sur les agents, cotée 1,5,10
- La maîtrise qui permet d'apprécier le niveau de prévention existant compte-tenu des mesures de protections collectives mise en place ou des équipements de protection individuelle mis à disposition des agents. Cette maîtrise est cotée 1, 0.7, 0.3 ou 0.1.

On considère que les facteurs de fréquence et de gravité n'augmentent pas de la même façon linéaire.

Par exemple, le passage d'un accident grave (avec hospitalisation) à un accident entraînant la mort est exponentiel par rapport au passage d'un accident d'une gravité négligeable à un accident d'une gravité faible (simple passage à l'hôpital avec sortie le jour même).

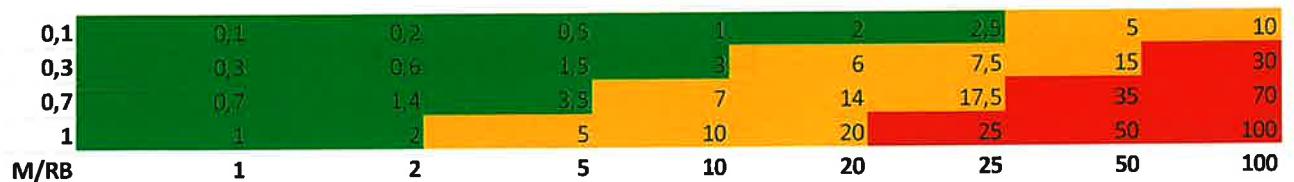
Pour cette raison, les indicateurs de fréquence élevée et de gravité correspondant au décès, handicap et hospitalisation de longue durée ont été cotés 10.



Afin d'apprécier les risques de la manière la plus objective possible, de nombreux facteurs doivent être considérés : les éléments pouvant aggraver le risque, **les mesures de prévention déjà mise en œuvre**, **les moyens de protection mis en place**, les résultats des analyses et statistiques des accidents de travail éventuellement

La maîtrise du risque (M) Le niveau de maîtrise se caractérise par les moyens de prévention déjà mis en œuvre (moyens techniques, humains et organisationnels) et les protections collectives et individuelles à disposition des agents.

La criticité du risque (= F x G x M) est donc ainsi déterminée, et permet de coter un risque retenu. La cotation obtenue est reprise dans « la courbe d'appréciation des risques » résumant les conclusions précédentes.



Risque acceptable : $0,1 \leq (F \times G \times M) \leq 3,5$

Risque nécessitant la mise en place d'une mesure à moyen terme : $3,5 < (F \times G \times M) \leq 20$

Risque non acceptable nécessitant la mise en place urgente d'une mesure de prévention :
 $20 < (F \times G \times M) \leq 100$

LISTE DES UNITES DE TRAVAIL AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

DOSSIER 1 Les services administratifs

Missions : Assurer l'accueil physique et téléphonique du public.
Assurer le secrétariat du maire
Traiter les dossiers d'urbanisme
Exécuter des travaux administratifs et de gestion
liés au fonctionnement de la commune
Assurer la communication interne et externe
Assurer la gestion administrative de l'évènementiel
de la salle de la Boiserie.

DOSSIER 2 La bibliothèque – Espace numérique

Missions : Apporter aux administrés un accès à la culture à
travers la mise à disposition de différents médias en
matière de culture de loisir (prêt – lecture ...)

DOSSIER 3 La Police Municipale

Missions : Veiller au respect de la tranquillité et de la sécurité
des habitants et des espaces publics,
ainsi qu'à la salubrité.
Travail de prévention, sécurisation.
Mise en œuvre du respect de la police du Maire

DOSSIER 4 Les espaces verts

Missions : Entretenir les espaces verts du territoire de la commune

DOSSIER 5 La propreté urbaine (Nettoiement)

Missions : Assurer les opérations de propreté, de nettoyage et de salubrité des espaces publics.

DOSSIER 6 La voirie

**Missions : Réalisation de travaux d'entretien courant de la chaussée et des équipements de voirie,
Entretien de la signalisation horizontale et verticale et des abords routiers,
Pose et dépose de la signalisation temporaire des chantiers et des dangers sur la voirie.**

DOSSIER 7 Bâtiment - Electricité

Missions : Gestion et entretien des bâtiments communaux : serrurerie, électricité, plomberie, menuiserie, intervention rapide, peinture, petite maçonnerie.

DOSSIER 8 Les services techniques

Descriptif : Ateliers et espaces de stockage ainsi que les bureaux des services techniques

DOSSIER 9 Entretien des locaux

Missions : Maintenir la propreté des locaux
(nettoyage des sols, du mobilier, des sanitaires...)
Dépoussiérer les surfaces, trier et évacuer les déchets courants.
Aérer les espaces.
Approvisionner les distributeurs de savon, d'essuie-main.

DOSSIER 10 Ecole cantine périscolaire

Missions : Aider le professeur des écoles à la préparation de nombreuses activités.
Assurer l'hygiène et la sécurité et la surveillance des enfants sur le temps périscolaire.

LISTE DES RISQUES

FICHE 1 : RISQUES LIES AU TRAVAIL SUR ECRAN

FICHE 2 : RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET DE CHUTES DE HAUTEUR

FICHE 3 : RISQUES LIES A LA CONDUITE DES VEHICULES ET ENGINS

FICHE 4 : RISQUES LIES AUX AGENTS BIOLOGIQUES

FICHE 5 : RISQUES LIES AUX EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

FICHE 6 : RISQUES LIES AUX EFFONDREMENTS, AUX CHUTES D'OBJETS, AUX CHOCS

FICHE 7 : RISQUES LIES AUX AMBIANCES THERMIQUES

FICHE 8 : RISQUES LIES A L'ELECTRICITE

FICHE 9 : RISQUES PSYCHOSOCIAUX

FICHE 10 : RISQUES LIES A L'AMIANTE

FICHE 11 : RISQUES LIES AU BRUIT

FICHE 12 : RISQUES LIES AUX EFFORTS PHYSIQUES

FICHE 13 : RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

FICHE 14 : RISQUES LIES AU TRAVAIL ISOLE

Autres risques : RISQUES LIES AU PORT D'ARME

FICHE 1

RISQUES LIES AU TRAVAIL SUR ECRAN

DEFINITION

Ce sont des risques d'atteintes plus ou moins graves à la santé : fatigue visuelle, troubles musculo-squelettiques, stress ...

SITUATIONS DANGEREUSES

- Utilisation intensive de matériel informatique

FICHE 2

RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET DE CHUTES DE HAUTEUR

DEFINITION

Ce sont des risques d'accident qui résultent du contact brutal d'une personne avec le sol ou un objet (appareil, meuble, machine...) au cours de la chute. Ce sont des risques dont les conséquences peuvent être très graves, d'autant plus que le dénivelé est grand

SITUATIONS DANGEREUSES

- Utilisation des dispositifs mobiles : échelle, escabeau...
- Evolution dans des zones présentant des parties en contrebas : toiture, terrasse, escalier, passerelle, quai ...
- Lorsqu'un agent a besoin d'accéder à des parties hautes : armoire, étagère, éclairage, véhicules ...
- Lorsqu'un agent utilise des moyens de fortunes : chaise, carton, empilement d'objet divers ...
- Lorsque le sol est glissant, inégal, défectueux
- Lorsque le passage est encombré par l'entreposage d'objets divers (activités en cantine, école, piscine ...)
- Circulation dans les locaux, enceinte de bâtiments et parkings (renversement de piéton...)

FICHE 3

RISQUES LIÉS À LA CONDUITE DES VÉHICULES ET ENGINS

DEFINITION

Ce sont des risques d'accident lié au déplacement d'un ou plusieurs agents réalisant une intervention ou une mission

SITUATIONS DANGEREUSES

- Déplacements quotidiens (sur chantiers ou autres) et en astreinte
- Conduite de tout type de véhicule (< et > 3.5 t) et manipulation des véhicules spéciaux (godet, bras de tonne...)
- Interventions en milieu dangereux (éboulement de chemins, lieux escarpés ...)
- Intervention par tout temps et toute heure

FICHE 4

RISQUES LIÉS AUX AGENTS BIOLOGIQUES, AUX DÉCHETS, AUX PRODUITS CHIMIQUES

DEFINITION

Ce sont des risques d'infection, d'allergie, de brûlure ou d'intoxication résultant de la présence de microorganismes (bactéries, virus, moisissures...) ou de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz. Le mode de transmission peut se faire par inhalation, par ingestion, par contact cutané, ou par pénétration suite à une lésion.

SITUATIONS DANGEREUSES

- Intervention liées au ramassage des animaux morts, des ordures ménagères ...
- Balayage des rues, entretien des voiries et espaces verts (présence de seringues infectées, animaux errants...)
- Travail dans les stations d'épurations, travail dans les piscines
- Utilisation ou manipulation de produits toxiques, phytosanitaires, corrosifs, explosifs, produits contaminés ...
- Travail auprès de personnes malades (auxiliaire de vie, personnel soignant dans les maisons de retraite, ATSEM auprès des enfants ...)
- Entretien des locaux scolaires, cantines ...
- Activités de préparation, de conservation des aliments dans les cantines

FICHE 5

RISQUES LIÉS AUX EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

DEFINITION

Ce sont des risques d'accident causés par l'action mécanique (coupage, perforation, écrasement, brûlure, bruit ...) d'une machine, d'une partie de machine, d'un outil portatif ou à main.

SITUATIONS DANGEREUSES

- Utilisation d'outils tranchants : maintenance (machine outils), espaces verts (tondeuse, taille haie ...), restauration (trancheuse...)
- Contact surfaces chaudes (atelier, cuisine...)

FICHE 6

RISQUES LIÉS AUX EFFONDREMENTS, AUX CHUTES D'OBJETS, AUX CHOCS

DEFINITION

Ce sont des risques d'accident qui résultent de la chute d'objets provenant de stockage, d'un étage supérieur... ou de l'effondrement de matériau

SITUATIONS DANGEREUSES

- Objets stockés en hauteur : ateliers, racks de stockage, étagères, dessus d'armoires ...
- Déplacements d'objets (archives...)
- Manipulation des plateaux en cantines, d'outils, de machines portatives

FICHE 7

RISQUES LIES AUX AMBIANCES THERMIQUES

DEFINITION

Ce sont des risques d'atteintes à la santé (malaises, fatigue, inconfort) si les conditions thermiques sont inadaptées

SITUATIONS DANGEREUSES

- Travaux en ambiance chaude : travaux en extérieur en période d'estivale, à proximité de matériels chauds (four...)
- Travaux en ambiance froide : travaux en extérieur en période hivernale, chambres frigorifiques...
- Travaux lors d'inondations, pluies ou neige importantes...

FICHE 8

RISQUES LIES A L'ELECTRICITE

DEFINITION

Ce sont des risques d'accident (brûlure ou électrocution) consécutifs à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension (le retour se faisant par le sol ou par un élément relié au sol), ou avec deux conducteurs à des potentiels différents.

SITUATIONS DANGEREUSES

- La présence de conducteurs nus accessibles au personnel : armoire électrique non fermée à clef ...
- Utilisation de matériels défectueux : coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détériorée
- Travaux par temps d'orage
- Vétusté et non-conformité des installations électriques dans les locaux

FICHE 9

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

DEFINITION

Ce sont des risques qui recouvrent des risques professionnels portant atteinte à l'intégrité physique et à la santé mentale des salariés : **stress, harcèlement, épuisement professionnel, violence au travail...** Ils peuvent entraîner des pathologies professionnelles telles que des dépressions, des maladies psychosomatiques, des problèmes de sommeil, mais aussi générer des troubles musculo-squelettiques, des maladies cardio-vasculaires, des addictions (alcool, drogues, jeux ...) voire entraîner des accidents du travail.

SITUATIONS DANGEREUSES

- Accueil et contact avec le public
- Agression verbale ou physique de collègues ou supérieurs de travail.
- Pénibilité de certains travaux : astreintes, travaux de nuit ...

FICHE 10

RISQUES LIÉS À L'AMIANTE ET AUX POUSSIÈRES

DEFINITION

Ce sont des risques susceptibles de provoquer de graves maladies respiratoires (cancers) et notamment l'asbestose. L'amiante a tendance à se déliter en fines particules qui ainsi peut être inhalée. L'amiante est un isolant thermique qui a été interdit en 1997 à cause de son fort risque cancérogène et respiratoire. Malheureusement il existe encore des endroits où l'amiante est présente.

SITUATIONS DANGEREUSES

- Toutes interventions de type **maintenance ou entretien** sur des matériaux en place contenant de l'amiante.
- Métiers du second œuvre (plombier-chauffagiste, maçon, carreleur, peintre, plaquiste, électricien, couveur, charpentier, isolation thermique
- Maintenance et entretien divers (nettoyage des sols, entretien des réseaux, égoutiers...)
- Travaux en présence de poussières (menuisier)

FICHE 11

RISQUES LIÉS AU BRUIT

DEFINITION

Ce sont des risques qui constituent une nuisance majeure dans le milieu professionnel. Ils peuvent provoquer des surdités mais aussi stress et fatigue qui, à la longue, ont des conséquences sur la santé du salarié et la qualité de son travail. On considère que l'ouïe est en danger à partir d'un niveau de **80 décibels durant une journée de travail de 8 heures**. Si le niveau est extrêmement élevé (supérieur à 130 décibels), toute exposition, même de très courte durée, est dangereuse. Elle peut conduire à une **surdité**, phénomène irréversible.

SITUATIONS DANGEREUSES

- Travaux de chaudronnerie, travaux avec utilisation de machines-outils (marteau piqueur, tronçonneuse, meule, scie, tondeuse autoportée ...). Travaux dans les ateliers de mécaniques
- Métiers en contact avec les enfants ou du public (ex : ATSEM, maître-nageur, surveillant de piscine de gymnase, agent de restauration...)
- Tâches réalisées sur les voies publiques avec trafic routier intense
- Restauration collective
- Travaux à proximité de matériels bruyants (compresseur ...)

FICHE 12

RISQUES LIÉS À L'EFFORT PHYSIQUE

DEFINITION

Ce sont des risques d'accident au niveau du tronc, des membres supérieurs et inférieurs consécutifs à des postures contraiantes, des efforts physiques intenses et/ou répétitifs, à des écrasements, à des chocs.

SITUATIONS DANGEREUSES

- Manutention de charge de masse unitaire élevée, manutention difficile avec des contraintes posturales liées à la charge et au lieu d'intervention. (Aides aux enfants et personnes âgées, ramassage des ordures ménagères, manutention de matériaux et d'outillages...)

FICHE 13

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

DEFINITION

Ce sont des risques d'accident (brûlure, blessure) consécutifs à un incendie ou à une explosion

SITUATIONS DANGEREUSES

- Utilisation de produits inflammables, création d'atmosphère explosive ...
- Présence d'hydrocarbures et/ou de produits inflammables dans les ateliers (stockage d'essences, d'hyles pour certains équipements de travail ...)

FICHE 14

RISQUES LIÉS AU TRAVAIL ISOLE

DEFINITION

Est considéré comme un travailleur isolé toute personne qui réalise seule une tâche dans un environnement de travail où il ne peut être ni vu ni entendu directement par d'autres personnes, où la probabilité de visite est faible. Il ne peut être secouru dans des délais courts en cas d'accident.

SITUATIONS DANGEREUSES

- Utilisation d'appareils ou de produit dangereux
- Réalisation de tâches exposant l'agent à des risques avérés
- Difficultés à mettre en œuvre les secours en cas d'accident

| EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique). | | |
|---|-------------------|---|
| BILAN DES RISQUES. | Unité de travail: | 1. Accueil / Urbanisme/Com / Bureaux administratifs |
| Date: Décembre 2022 | | |

F = FREQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)

G = GRAVITE :

1 = Bénin / peu grave (sans arrêt)

.5 = Grave (arrêt)

10 = Très grave (arrêt avec séquelle)

M = MAITRISE : 1 = Pas Maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - information consignes verbales EP))

0,3 = Assez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + critères précédents séquelle) ; 0,1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignes respectées + critères précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

| ACTIVITE / CONTEXTE DE TRAVAIL | LIEU | UNITE DE TRAVAIL | Évaluation des risques | | | CRITICITE | Mesures de prévention à mettre en place | Plan d'action | Etat (A faire, En cours, Fait) |
|---|--------|--|--------------------------------|---|--------------------------------|-----------|---|--|--------------------------------|
| | | | Famille de risque (lié à.....) | Dommage éventuel (Risque identifié) | Moyens de prévention existants | | | | |
| Bureautique, Conception de l'espace Multiprise trop chargée au photocopieur | Mairie | Chutes de plain-pied et de hauteur 1 Accueil/Urbanisme/Com/ Bureaux administratifs | Traumatismes | Aménagement plus adapté de certains bureaux (accueil, communication, RH, comptabilité) Mise à disposition de registre de sécurité pour signaler les situations à risque. | | 10 5 0,7 | 35,0 | Adapter le nombre de prises par pièce à l'utilisation des locaux ou passer les câbles sous goulettes. | A faire |
| Entreposage de colis à la réception | Mairie | Chutes de plain-pied et de hauteur 1 Accueil/Urbanisme/Com/ Bureaux administratifs | Traumatismes | Dès qu'un colis arrive, le destinataire doit venir le récupérer et il doit être rangé en attendant de façon à ne pas encombrer le passage des utilisateurs. | | 2 5 0,3 | 3,0 | Adapter l'aménagement des bureaux en fonction des besoins. | A faire |
| Manque d'espace de rangement | Mairie | Chutes de plain-pied et de hauteur 1 Accueil/Urbanisme/Com/ Bureaux administratifs | Traumatismes | Consignes données aux agents administratifs par l'assitant en prévention en 2021. | | 10 5 0,3 | 15,0 | Consignes de rangement pour optimiser l'utilisation des locaux données aux agents administratifs par l'assitant en prévention. | A refaire |

| | |
|---------------------|--|
| MAIRIE DE MAZAN | EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique). |
| BILAN DES RISQUES. | |
| Date: Décembre 2022 | Unité de travail: 1. Accueil / Urbanisme/ Com / Bureaux administratifs |

F = FREQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)

G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) ; 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)

M = MAITRISE : 1 = Pas Maîtrisé (absence de prévention de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - Information consignes verbales EPI) ;

0,3 = Asssez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + critères précédents séquelle) ; 0,1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact général - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignes respectées + critères précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

| Évaluation des risques | | | | | | Plan d'action | | | | |
|---|--------|------------------------------------|--------------------------------|---|--------------------------------|---------------|---|-----|--------------------------------|--|
| ACTIVITE / CONTEXTE DE TRAVAIL | LIEU | UNITE DE TRAVAIL | Famille de risque (lié à.....) | Dommage éventuel (Risque identifié) | Moyens de prévention existants | CRITICITE | | | Etat (A faire, En cours, Fait) | |
| | | | | | | F | G | M | Crit | |
| Circulation dans les escaliers Rangement en hauteur de documents. | Mairie | Chutes de plain-pied et de hauteur | Traumatismes | Escalier équipé d'une rampe Ascenseur vérifié chaque année. | | 10 | 5 | 0,7 | 35,0 | Enlever les plantes dans les escaliers. Installer une rampe dans les escaliers menant à la cave. Afficher dans les escaliers "se tenir à la rampe pour monter et descendre les escaliers". Indiquer que lors d'un port de charges, l'ascenseur doit être sollicité. Interdire formellement l'utilisation de moyens de fortune. Prévoir l'achat d'escabeaux ou tabourets stabilisateurs pour les administratifs + diable. |
| 1 Accueil/Urbanisme/Com/ Bureaux administratifs | | | | | | | | | | |
| Toutes tâches administratives (Positionnement de l'écran) | Mairie | Travail sur écran | Traumatismes | Ecrans avec bras. | | 10 | 5 | 0,3 | 15,0 | Sensibiliser les agents administratifs au bon positionnement lors du travail sur écran (agent de prévention), |

| MAIRIE DE MAZAN | EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique). | | |
|---------------------|---|--|--|
| BILAN DES RISQUES. | Unité de travail: | 1. Accueil / Urbanisme/ Com / Bureaux administratifs | |
| Date: Décembre 2022 | | | |

F = FREQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)
G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) 10 = Très grave (arrêt avec séquelle).
M = MAITRISE : 1 = Pas Maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - Information consignes verbales EP) ; 0,3 = Assez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + critères précédents séquelle) ; 0,1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignes respectées + critères précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

| ACTIVITE / CONTEXTE DE TRAVAIL | LIEU | UNITE DE TRAVAIL | Évaluation des risques | | | CRITICITE | Mesures de prévention à mettre en place | Plan d'action | Etat (A Faire, En cours, Fait) |
|--|--------|---|---|---|---|-----------|---|---|--------------------------------|
| | | | Famille de risque (lié à.....) | Dommage éventuel (Risque identifié) | Moyens de prévention existants | | | | |
| Toutes tâches administratives (Positionnement de l'agent et agencement de l'espace de travail) | Mairie | Travail sur écran | Douleurs lombaires, cervicales, fatigue, stress | Sensibilisation de l'assistant en prévention aux agents administratifs. Remises de supports après chaque sensibilisation. | | 10 5 0,3 | 15,0 | Sensibiliser sur les postures et bonnes pratiques liées au travail sur écran. Adapter le positionnement des fauteuils (hauteur, profondeur, inclinaison), le placement du clavier, de la souris, de l'écran. (guide du travail sur écran) Former aux nouveaux logiciels, pour limiter le stress et tensions musculaires. Envisager une formation PRAP pour permettre aux agents d'aménager correctement leur espace de travail. Faire des pauses régulières de 5 mn/h si la tâche est intensive ou de 15 mn/2h si elle l'est moins. Bouger, regarder au loin et s'étirer. | A faire |
| | | 1 Accueil/Urbanisme/Com/ Bureaux administratifs | | | | | | | |
| Photocopieuse Bruit généré par le public Standard téléphonique | Mairie | 1 Accueil/ Urbanisme/Com/ Bureaux administratifs | Bruit | Fatigue Trouble auditif Stress | | 10 5 0,3 | 15,0 | A l'accueil : équiper l'espace d'un paravent ou d'un clostra pour casser l'onde sonore Proposer aux agents des casques téléphoniques. | A faire |
| Accueil du public. Hygiène | Mairie | 1 Accueil/ Urbanisme/Com/ Bureaux administratifs | Biologique | Contagion | Masques à disposition, gel hydro alcoolique, lavabos équipés de savon et essuie mains, désinfectants. | 10 1 0,1 | 1,0 | | Fait |

| | | | |
|---------------------|--|--|--|
| MAIRIE DE MAZAN | EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique). | | |
| BILAN DES RISQUES. | | | |
| Date: Décembre 2022 | Unité de travail: 1. Accueil / Urbanisme/ Com / Bureaux administratifs | | |

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)

G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt)

10 = Très grave (arrêt avec séquelle)

M = MAITRISE : 1 = Pas Maîtrisé / absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - Information consignes verbales EPI)

0,3 = Assez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + crièttes précédents séquelle) ; 0,1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact générée - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignes respectées + crièttes précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

| Évaluation des risques | | | | Plan d'action | | | |
|--|--------|---|--------------------------------|---|--|-----------|--|
| ACTIVITE / CONTEXTE DE TRAVAIL | LIEU | UNITE DE TRAVAIL | Famille de risque (lie à.....) | Dommage éventuel (Risque identifié) | Moyens de prévention existants | CRITICITE | Mesures de prévention à mettre en place |
| | | | | | | | |
| Accueil du public. Hygiène | Mairie | 1 Accueil/Urbanisme/Com/ Bureaux administratifs | Biologique | Infections des voies respiratoires | Bureaux équipés de larges fenêtres. Ménage effectué tous les matins, bureaux aérés chauffage et climatisation. | 10 1 0,1 | Aérer régulièrement et régler la climatisation ou chauffage à une T° correcte. Faire déquiper les volets de crochets pour les fermer ou demander aux agents de sortir pour rabattre les volets de l'extérieur. |
| Accueil du public. Aggression verbale et physique | Mairie | 1 Accueil/Urbanisme/Com/ Bureaux administratifs | Aggression | Stress, Traumatismes psychologiques, Traumatismes physiques | Porte qui donne sur un autre bureau, située à l'arrière pour évacuer rapidement si besoin. | 2 1 0,3 | Former les agents à l'accueil du public difficile. Ne laisser à la portée du public aucun objet pouvant servir de projectile (agrasseuse ciseaux...) |
| Portage livres Archivage. Portage de cartons | Mairie | 1 Accueil/Urbanisme/Com/ Bureaux administratifs | Manutention manuelle | Tendinites, lumbago | | 5 5 0,3 | Utiliser les cartons à archives de petite capacité. Interdire formellement l'utilisation de moyens de fortune. |

| MAIRIE DE MAZAN | | EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique). | |
|---------------------|-------------------|---|--|
| BILAN DES RISQUES | Unité de travail: | 1. Accueil / Urbanisme/ Com / Bureaux administratifs | |
| Date: Décembre 2022 | | | |

F = FREQUENCE de l'activité : = Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)

G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)

M = MAITRISE : 1 = Pas Maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - Information consignes verbales EPI) ;

0,3 = Assez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + critères précédents séquelle) ; 0,1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignes respectées + critères précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

| ACTIVITE / CONTEXTE DE TRAVAIL | LIEU | UNITE DE TRAVAIL | Évaluation des risques | | | CRITICITE | Plan d'action | Etat (A faire, En cours, Fait) |
|--|--------|---|-------------------------------|---|---|-----------|--|---|
| | | | Famille de risque (lié à....) | Dommage éventuel (Risque identifié) | Moyens de prévention existants | | | |
| Éclairage du poste de travail | Mairie | 1 Accueil/Urbanisme/Com/ Bureaux administratifs | Ambiances lumineuses | Fatigue visuelle | Ok agents sensibilisés par le conseiller en prévention | 10 1 0,3 | 10 1 0,3 | A faire |
| Utilisation d'écran. Réglage luminosité | Mairie | 1 Accueil/Urbanisme/Com/ Bureaux administratifs | Travail sur écran | Fatigue visuelle | Sensibilisation des agents administratifs par l'assistant de prévention | 10 1 0,3 | 3,0 | Sensibilisation des agents administratifs par l'assistant de prévention (à continuer) Envisager à terme un accompagnement par l'ergonome de Sofaxis. |
| Utilisation de massicot, ciseaux, agrafeuse Fermeture des volets | Mairie | Machine | Coupures | Armoire à pharmacie signalée au niveau du copieur au RDC. | 5 5 0,1 | 2,5 | Ne pas shunter les systèmes de sécurité, avoir de l'espace pour travailler | Fait |
| Serveur informatique | Mairie | 1 Accueil/Urbanisme/Com/ Bureaux administratifs | Bruit | Fatigue Trouble auditif chaleur | Serveur informatique isolé + présence d'un climatiseur. | 10 1 0,1 | 1,0 | Fait |

| | | |
|---------------------|-------------------|---|
| MAIRIE DE MAZAN | | EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique). |
| BILAN DES RISQUES. | | |
| Date: Décembre 2022 | Unité de travail: | 1. Accueil / Urbanisme/ Com / Bureaux administratifs |

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)

G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) ; 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)

M = MAITRISE : 1 = Pas Maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - Information consignes verbales EP) ;

0,3 = Assez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + critères précédents séquelle) ; 0,1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignes respectées + critères précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

| Évaluation des risques | | | | | | | Plan d'action | | | |
|---|---|---|---|--|--|--|---|---|---|--------------------------------|
| ACTIVITE / CONTEXTE DE TRAVAIL | LIEU | UNITE DE TRAVAIL | Famille de risque (lié à) | Dommage éventuel (Risque identifié) | Moyens de prévention existants | CRITICITE | Mesures de prévention à mettre en place | | | Etat (A faire, En cours, Fait) |
| | | | | | | | F | G | M | |
| Accueil public | Mairie | 1 Accueil/Urbanisme/Com/ Bureaux administratifs | Ambiances thermiques | Exposition aux courants d'air, climatisation mal réglée | Climatisation et chauffage. | 10 1 0,1 1,0 | Sensibiliser les agents aux réglages de la climatisation et du chauffage | | | A faire |
| Branchement appareils électriques divers | Mairie | | Elétrique | Electrisation Une personne est électrisée lorsqu'un courant électrique lui traverse le corps et provoque des blessures plus ou moins graves. Électrocution provoque la mort de la personne. | Agent formé SST (mise à jour tous les deux ans). | 2 5 0,1 1,0 | Veiller à ne pas additionner les multiprises. Veiller au bon état des prises et à la réalisation de la vérification périodique annuelle des installations électriques. Signaler tout dysfonctionnement. | | | Fait |
| Déplacement avec véhicules personnels ou de service dans le cadre des activités (réunion - Etat des lieux boiserie - Supervision d'événements Formations) | Commune Département ou hors département | Routier | Traumatismes, plaies (de bénins à graves) | Respecter le code de la route Permis adapté au véhicule en cours de validité Maintenance régulière préventive et curative des véhicules Autorisation de conduite ou ordre de mission | 2 10 0,3 6,0 | Veiller au suivi de la validité des permis. Signaler immédiatement tout dysfonctionnement sur les véhicules. Faire un contrôle du véhicule (pneus) avant utilisation journalière. Inscrire dans un règlement ou note de service l'obligation de signaler toute perte de permis. Sensibiliser au risque routier au travail. | | | | A faire |

| | | | |
|---------------------|---|--|--|
| MAIRIE DE MAZAN | EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique). | | |
| BILAN DES RISQUES. | Unité de travail: | | |
| Date: Décembre 2022 | 1. Accueil / Urbanisme/Com / Bureaux administratifs | | |

F = FREQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)

G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)

M = MAITRISE : 1 = Pas Maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - Information consignes verbales EPI) ; 0,3 = Assez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + critères précédents séquelle) ; 0,1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignes respectées + critères précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

| ACTIVITE / CONTEXTE DE TRAVAIL | LIEU | UNITE DE TRAVAIL | Évaluation des risques | | | Plan d'action | | | Etat (A faire, En cours, Fait) |
|--|--------|--|-------------------------------|--|---|---------------|--|---|--------------------------------|
| | | | Famille de risque (lié à....) | Dommage éventuel (Risque identifié) | Moyens de prévention existants | Criticite | Measures de prévention à mettre en place | | |
| Incendie. Évacuation Manipulation extincteurs. | Mairie | 1 Accueil/Urbanisme/Com/ Bureaux administratifs | Incendie /Explosion | Brûlures. Intoxication | Agent formé SST (mise à jour tous les deux ans) Agents formés à la manipulation des extincteurs en 2022 Présence d'extincteurs en genre et en nombre suffisant et de BAES en état de fonctionnement | 2 10 0,3 | 6,0 | Former les agents qui ne le sont pas à la manipulation des extincteurs. | A faire |
| Incendie. Escalier secours extérieur | Mairie | 1 Accueil/Urbanisme/Com/ Bureaux administratifs | Incendie /Explosion | Brûlures. Intoxication | Photocopieur à côté de l'issue de secours au premier étage a été déplacé; Issue de secours accessible et dégagée | 10 1 0,1 | 1,0 | Veiller à ne pas obstruer les issues de secours. | Fait |
| Accueil du public Polyvalence et surcharge de travail Activité administrative entreccoupée par les contacts avec le public | Mairie | 1 Accueil/Urbanisme/Com/ Bureaux administratifs | RPS | Stress, Fatigue, Irritabilité, Traumatismes psychologiques (anxiété, syndrome dépressif...); Traumatismes physiques. | Fermerture de l'accueil deux après-midi / semaine | 10 5 0,3 | 15,0 | Possibilités d'être reçu par le psychologue du CDG, ou le médecin de prévention. Diagnostic RPS programmé sur 2023. | En cours |
| Lieu de restauration non adapté au nombre d'agents | Mairie | 1 Accueil/Urbanisme/Com/ Bureaux administratifs | Conception lieu de travail | Stress, problème hygiène | Cuisine aménagée avec réfrigérateur, micro ondes Mais pièce exige qui sera également de lieu de stockage | 10 1 1 | 10,0 | Identifier et positionner un local de taille adaptée au nombre de personnes prenant leurs repas sur place et prévoir les équipements ou prévoir la prise de repas par roulement | A faire |

| | |
|---------------------|---|
| MAIRIE DE MAZAN | EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique). |
| BILAN DES RISQUES. | |
| Date: Décembre 2022 | Unité de travail: |

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)

G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)

M = MAITRISE : 1 = Pas Maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - Information consignes verbales EPI) ; 0,3 = Assez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + criétres précédents séquelle); 0,1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignes respectées + criétres

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

| ACTIVITE / CONTEXTE DE TRAVAIL | LIEU | UNITE DE TRAVAIL | Évaluation des risques | | | CRITICITE | Mesures de prévention à mettre en place | Plan d'action | Etat (A faire, En cours, Fait) |
|--|------------------------|------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|---|-----------|---|--|--------------------------------|
| | | | Famille de risque (lié à.....) | Dommage éventuel (Risque identifié) | Moyens de prévention existants | | | | |
| Présence de nombreuses multipises. Câbles électriques dans les voies de passage. | Espace Francine Foussa | 2. Bibliothèque - Espace numérique | Chutes de plain-pied et de hauteur | Traumatismes |  | 10 5 0,7 | 35 | AdAPTER le nbre de prises par pièces à l'utilisation des locaux ou passer les câbles sous goutte. | A faire |
| Entreposage de livres (livraisons & livres offerts par les administrés) | Espace Francine Foussa | 2. Bibliothèque - Espace numérique | Chutes de plain-pied et de hauteur | Traumatismes | Bibliothèque équipée de nombreuses étagères fixées aux murs | 10 5 0,1 | 5 | Dégager le temps nécessaire pour mettre les livres en rayonnage et éviter les stockages provisoires générateurs de risques de chute. | A faire |
| Manque rangement dans le local situé à coté du bureau de l'agent. | Espace Francine Foussa | 2. Bibliothèque - Espace numérique | Chutes de plain-pied et de hauteur | Traumatismes | Conseils de rangement donnés à l'agent de la bibliothèque par l'assitant en prévention en 2022 pour éviter les risques de chutes | 5 5 0,7 | 18 | Rationaliser le rangement puis envisager l'acquisition d'étagères supplémentaires si nécessaire. | A faire |
| Accueil: téléphone+ordinateur simultanés. | Espace Francine Foussa | 2. Bibliothèque - Espace numérique | Travail sur écran | Traumatismes | Après analyse de l'activité et de l'environnement de travail ,consignes d'organisation de l'espace de travail transmises par l'assitant en prévention en 2022 | 10 1 0,3 | 3 | Envisager d'équiper l'agent d'un casque téléphonique sans fil | A faire |

| MAIRIE DE MAZAN | | EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (EvRP) (document unique). | | | | |
|---------------------|--|--|--|--|--|--|
| BILAN DES RISQUES. | | Unité de travail: | | | | |
| Date: Décembre 2022 | | 2. Bibliothèque - Espace numérique | | | | |

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)

G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) . 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)

M = MAITRISE : 1 = Pas Maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - Information consignes verbales EPI) ;

0,3 = Assez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + critères précédents séquelle) ; 0,1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact générée - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignes respectées + critères

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

| ACTIVITE / CONTEXTE DE TRAVAIL | LIEU | UNITE DE TRAVAIL | Évaluation des risques | | | CRITICITE | Mesures de prévention à mettre en place | Plan d'action | |
|---|------------------------|------------------------------------|--------------------------------|---|--|-----------|---|---------------|--|
| | | | Famille de risque (lié à) | Dommage éventuel (Risque identifié) | Moyens de prévention existants | | | | |
| Enregistrement des emprunts et restitutions de documents Gestion des abonnements | Espace Francine Foussa | 2. Bibliothèque - Espace numérique | Travail sur écran | Douleurs lombaires, cervicales, fatigue, stress | Consignes de réglage du siège données à l'agent de la bibliothèque par l'assistant en prévention en 2022 Agent formé aux gestes et postures spécifique travail sur écran Lors des visites médicales, le médecin de prévention effectue un examen approprié des yeux et de la vue de l'agent. Remises de supports après chaque sensibilisation. | 10 | 5 | 0,1 | A faire Sensibiliser sur les postures et bonnes pratiques liées au travail sur écran. Adapter le positionnement des fauteuils (hauteur, profondeur, inclinaison), le placement du clavier, de la souris, de l'écran. (guide du travail sur écran) Former aux nouveaux logiciels, pour limiter le stress et tensions musculaires. Envisager une formation PRAF pour permettre aux agents d'aménager correctement leur espace de travail. Faire des pauses régulières de 5 mn/h si la tâche est intensive ou de 15 mn/2h si elle l'est moins. Bouger, regarder au loin et s'étirer. |